

Immigration en Belgique : une histoire de politiques et de discours

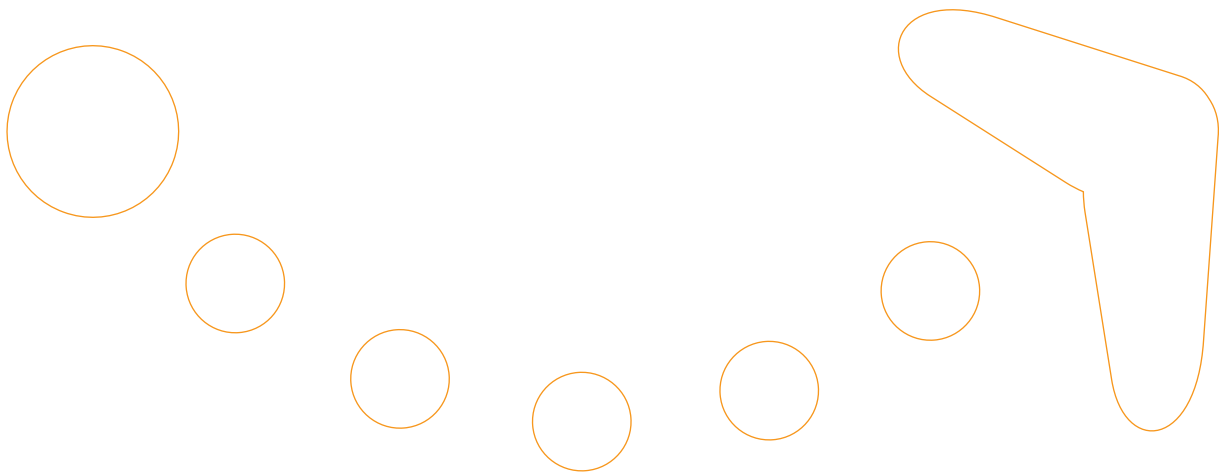


juin 2016

**CIRÉ**

Sommaire

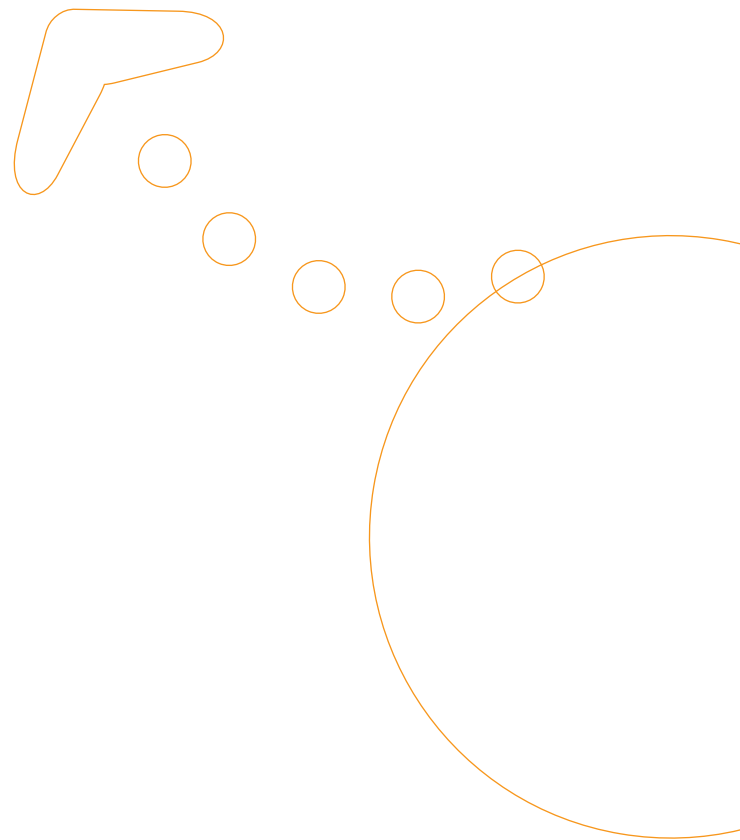
Introduction	3
Politiques et représentations, trois grandes étapes	4
Conclusion	6



Introduction

La présente analyse consiste à présenter, dans les grandes lignes, l'évolution des politiques d'asile et d'immigration en Belgique depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, ainsi que les représentations de la migration qui ont accompagné ces politiques au fil du temps. L'intention, à travers cette plongée dans l'histoire, est de montrer combien les politiques et les discours qui les accompagnent sont liés et s'alimentent mutuellement.

Nous distinguerons, dans cette évolution, trois grandes phases, à savoir, la phase d'ouverture (de 1945 à 1974), la phase de fermeture versus intégration (de 1974 à la moitié des années 1990), et la dernière phase, axée sur la restriction des droits et la répression (de la moitié des années 1990 à nos jours). À chacune de ces phases, nous nous pencherons sur les actions développées par le CIRÉ, en lien avec ces évolutions.



Politiques et représentations, trois grandes étapes

On peut distinguer trois grandes étapes dans les politiques d'asile et d'immigration belges, depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Première phase

La première phase, qui s'étend de 1945 à 1974, se caractérise par une ouverture claire et assumée aux travailleurs migrants et aux réfugiés. La Belgique qui, a besoin de bras pour reconstruire et développer le pays à l'issue d'une guerre dévastatrice, fait appel à des travailleurs étrangers et conclut des conventions bilatérales avec d'autres pays exportateurs de main d'œuvre (Italie, Espagne et Grèce, puis Maroc et Turquie). Elle signe également la Convention de Genève (en 1953) qui instaure le statut de réfugié et s'engage par là à accorder une protection aux personnes qui fuiraient des persécutions dans leur pays. L'adhésion de la Belgique à cette Convention de Genève est également, dans un contexte de guerre froide, un geste politique qui exprime une sanction à l'égard des pays du bloc communiste. L'accueil des demandeurs d'asile n'était alors pas assuré par l'État belge mais par les organisations de bienfaisance. À cette époque, les migrants obtenaient le droit de séjour de manière quasi immédiate et s'intégraient principalement par le travail - facile d'accès - ainsi que par la langue.

Le CIRÉ voit le jour en 1954, pour répondre aux besoins des migrants de l'époque. Il propose cours de langue, initiation à la vie sociale et culturelle et coordination de l'accueil des réfugiés, une activité alors non-subsidiée. Un nombre de 7 500 Hongrois seront accueillis en Belgique suite aux événements survenus en Hongrie en 1956.

Durant cette période, les travailleurs migrants seront considérés comme une main d'œuvre utile à la reconstruction du pays et les réfugiés, comme des victimes de l'ennemi juré, le bloc de l'Est. La distinction entre réfugiés et migrants économiques importe alors peu, car l'accueil des réfugiés ne pèse pas sur les finances publiques et les uns comme les autres s'intègrent par le travail.

Deuxième phase

La seconde phase, qui s'étend depuis la fermeture des frontières en 1974 jusqu'au milieu des années 1990, est marquée par la coexistence de deux logiques très distinctes, à savoir : d'une part, la fermeture à l'égard des personnes souhaitant venir s'installer en Belgique et, d'autre part, l'intégration des personnes déjà présentes sur le territoire.

En 1974, la crise économique découlant du choc pétrolier pousse l'État belge, comme d'autres États européens, à déclarer la fin officielle de l'immigration. Il instaure une loi sur le droit de séjour. Mais la nécessité d'intégrer ceux et celles qui sont déjà là se fait aussi ressentir. C'est en ce sens que l'État décide de prendre en charge l'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que de voter une loi contre le racisme et une autre, sur l'octroi de la nationalité.

Mais on assiste aussi, parallèlement, à un durcissement des conditions d'accès au séjour et au début de l'enfermement des étrangers que la Belgique souhaite expulser. C'est ainsi que naissent presque en même temps le premier centre d'accueil - ouvert - pour demandeurs d'asile (1986) et le premier centre fermé (1988), antichambre de l'expulsion des étrangers non souhaités. C'est aussi à partir de là que se développe le statut de sans-papiers, appellation qui désigne les personnes présentes sur le territoire belge sans avoir de titre de séjour.

Cette période voit aussi naître, à travers les Accords Schengen (1985 et 1990), une frontière extérieure commune aux États membres de l'Union européenne, qui fera apparaître la nécessité d'une politique commune en matière d'asile et d'immigration. Les demandes d'asile vont également commencer à augmenter significativement, en particulier à partir de 1989 avec la chute du mur de Berlin.

Durant cette seconde phase, on assiste à une évolution très claire des représentations sociales de la migration, non sans lien avec celle des politiques migratoires, puisque c'est alors que se développe la distinction entre les « bons » et les « mauvais » migrants. Les premiers étant les réfugiés, qui fuient les violences et dont la présence est considérée comme légitime. Les seconds étant les migrants « économiques », dont on ne veut plus en période de crise et de chômage élevé. Les réfugiés, qui bénéficient de meilleurs égards, font tout de même l'objet d'une suspicion systématique quant au motif réel de leur arrivée : « ne sont-ils pas de faux réfugiés ? ».

Le CIRÉ, lui, intensifie et diversifie progressivement ses activités en faveur de l'intégration des personnes migrantes. Il développe aussi un pôle de sensibilisation, en réaction aux craintes suscitées par la crise économique et par la montée de l'extrémisme, début des années 1990. L'association interpellera en outre le politique sur les droits des migrants et tentera d'assurer une vigilance citoyenne dans les centres fermés.

Troisième phase

La troisième phase, s'étendant de 1995 à nos jours, s'inscrit dans la continuité de la logique de fermeture, mais s'assortit d'une claire restriction des droits à l'égard des migrants et d'une répression croissante à leur égard.

Un processus essentiel lié à cette période est la communautarisation des politiques migratoires à l'échelle de l'Union européenne, dans le sens de la sécurisation des frontières, ainsi que de la lutte contre l'immigration dite clandestine. Construction de murs, multiplication des contrôles, campagnes de dissuasion, expulsions des personnes sans droit de séjour et externalisation des politiques migratoires sont à l'agenda.

La question de l'intégration reste, elle, une compétence des États membres. Au niveau belge, les politiques d'intégration se décentralisent, pour déboucher sur trois approches - l'une au Nord, l'autre au Sud et la troisième en Région bruxelloise - chacune ayant ses propres tendances en regard des axes différencialisme/assimilationnisme et interventionnisme/laisser faire. Le 11 septembre 2011 marque aussi une rupture : l'intégration, considérée comme un échec, n'est plus vue comme la priorité. Cela n'empêchera pas le développement progressif de dispositifs d'intégration des primo-arrivants, dans les différentes régions du pays.

Ces quinze dernières années ont vu les restrictions légales au droit de séjour se multiplier, en application des directives européennes mais aussi de l'idéologie ambiante. On observe ainsi des reculs en matière de droit d'asile et d'accueil, mais aussi de regroupement familial, de régularisation, d'accès à la nationalité belge et de séjour de longue durée pour les citoyens européens. En découle une présence de plus en plus importante de personnes sans-papiers, qui n'arrivent pas à obtenir de titre de séjour mais aussi qui viennent répondre à une réelle demande de main d'œuvre bon marché. Enfin, on assiste à un renforcement de l'enfermement et des expulsions.

Les représentations sociales de l'étranger, à l'image des politiques, évoluent vers une stigmatisation grandissante, nourrie par le spectre de l'invasion. Les personnes migrantes sont de plus en plus perçues comme un danger, une menace pour la société belge : que ce soit sur le plan économique (« ils coûtent au pays », « ils piquent notre travail ») ou des acquis sociaux (« ils mettent en péril notre sécurité sociale »), sur le plan identitaire (« ils ne s'intégreront jamais », « à quand des femmes voilées au gouvernement ? ») ou encore en termes de sécurité (« ce sont des délinquants », voire « des terroristes »). C'est d'ailleurs cette dimension sécuritaire qui a pris le devant au cours des dernières années. On observe en effet un processus de criminalisation des personnes migrantes, qui repose à la fois sur des discours politiques et médiatiques associant allègrement les termes « étranger » « illégal » et « criminel » et recourant à un vocabulaire alarmiste si pas guerrier (« fléau », « crise », « invasion »...), mais aussi sur une systématisation des pratiques de contrôle, d'intimidation et de mise à l'écart.

De tels préjugés trouvent d'autant plus facilement ancrage dans le cadre d'une société - belge et européenne - qui se précarise de plus en plus. Et ce, non en raison des migrations mais bien des choix politiques de nos responsables - aux niveaux belge comme européen -, en matière économique et sociale principalement.

Dans un tel contexte, le CIRÉ fait le choix de mettre l'accent sur la sensibilisation, en développant plusieurs outils pédagogiques et en lançant diverses campagnes avec ses partenaires, comme celle sur l'enfermement des personnes en séjour irrégulier¹, celle qui dénonce l'agence Frontex² ou encore celle, plus récente, sur les préjugés³.

L'association intensifie également son plaidoyer politique, en faveur de la régularisation des sans-papiers (en 2000 et en 2009), contre la détention des enfants (en 2007 puis en 2016 à nouveau) et contre les nombreuses lois qui restreignent les droits des étrangers ainsi que l'accès à la protection internationale.

1 Campagne "Ouvrons les yeux sur les centres fermés"

2 Campagne "Frontexit"

3 Campagnes "Défense de nourrir les préjugés"



Conclusion

Ce bref récapitulatif historique a pour but de montrer combien les politiques migratoires et les images véhiculées sur les migrants sont étroitement liées ; les premières étant alimentées, appuyées, légitimées par les secondes.

Que ce soit au niveau belge ou européen, les politiques actuelles s'appuient sur des mythes infondés, elles ne s'attaquent pas aux vrais problèmes et elles sont coûteuses, à la fois humainement et financièrement. Elles sont aussi inefficaces et vaines, par rapport aux objectifs affichés d'empêcher l'immigration et d'expulser l'ensemble des migrants indésirables, tout comme de mettre fin aux réseaux de passeurs, eux-mêmes alimentés par les murs et les restrictions drastiques d'accès au séjour légal.

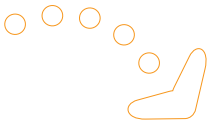
Quand nos responsables politiques prendront-ils enfin acte du caractère profondément humain et incontournable de la migration, et accepteront-ils l'idée que l'Europe est aussi une terre d'immigration ? Quand décideront-ils enfin de prendre cette réalité en main autrement que comme un problème, comme la source de tous les maux sociétaux ?





Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)